

AVIS PUBLIC AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 588.1-2024

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Nicole Richard, greffière adjointe de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance extraordinaire tenue le 22 juillet 2024, a adopté le règlement numéro 588.1-2024 portant le titre de :

<u>RÈGLEMENT NUMÉRO 588.1-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 588-2024 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT DE 282 000 \$ POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU</u>

Le règlement 588.1-2024 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 8 août 2024.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE CE 9^E JOUR DU MOIS D'AOÛT DE L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

La greffière adjointe,

Micole Rieland

Nicole Richard



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Avis de promulgation du Règlement numéro 588.1-2024 modifiant le règlement numéro 588-2024 décrétant des dépenses et un emprunt de 282 000 \$ pour l'acquisition et l'installation de compteurs d'eau

Je, soussignée, greffière adjointe à la Ville de Pont-Rouge, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé sur le site Web de la Ville et affiché une (1) copie au bureau de la municipalité, et ce, en date du 9 août 2024.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT CE 9^{E} JOUR DU MOIS D'AOÛT DE L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

La greffière adjointe,

Nicole Rieland

Nicole Richard